



Compte rendu de séance du Conseil Municipal

Séance du 28 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Monsieur LAGNIEZ Christophe, Maire.

Présents : M. LAGNIEZ Christophe, Maire, Mmes : BALAVOINE Christelle, DERVILLERS Evelyne, MM : BLONDIAUX Frédéric, CARRE Philippe, DELADERIERE Jean-Michel, DEMAILLY Anthony, GONS Gaylord, MOITREL Antoine, SOYEZ Guillaume.

Absente : Mme DEQUEANT Marine.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 22/09/2022 - Date **d'affichage** : 22/09/2022

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme PRUVOST Florence.

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que dix conseillers sont présents. Madame DEQUEANT Marine est absente.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h43.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers que la séance est enregistrée.

L'ordre du jour :

- 1/ Validation du compte-rendu de la réunion de conseil du 8 septembre 2022.
- 2/ Délibération Avis SAS LIOT à ANNEZIN (plan d'épandage des coquilles d'œufs).
- 3/ Délibération Fiscalité Directe Locale.
- 4/ Halloween.
- 5/ Colis des aînés.
- 6/ Forains Fête communale.
- 7/ Questions diverses.

1/ Validation du compte rendu de la réunion de conseil du 8 septembre 2022 :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que les diagnostiqueurs passent début de la semaine prochaine au 17 rue Haute et au 6 rue Verte, propriétés de la Commune.

Monsieur le Maire programme un rendez-vous avec l'interlocuteur EDF de la Commune afin de renégocier les tarifs et voir les points à améliorer.

Monsieur le Maire soumet le Compte-Rendu de ladite séance à l'approbation des conseillers municipaux.

Aucune remarque n'est émise. Le Conseil Municipal valide le compte-rendu.

Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

2/ Délibération Avis SAS LIOT à ANNEZIN :

L'affichage a été effectué le 19 septembre 2022.

L'enquête publique se déroulera du lundi 3 octobre 2022 au vendredi 4 novembre 2022 inclus. Le dossier sera mis à la disposition du public à la Mairie d'ANNEZIN du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le samedi de 8h à 12h.

Après un tour de table, les conseillers émettent un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale relative au plan d'épandage des coquilles d'oeufs par la Société LIOT.

Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

3/ Délibération Fiscalité Directe Locale :

Monsieur le Maire et Messieurs les Adjointes se sont réunis vendredi 23 septembre afin d'étudier les parcelles susceptibles d'être surtaxées.

Après consultation de Madame WASBAUER, pour une taxe FNB de 23 € - avec une majoration de 0,50 €, la taxe de FNB passerait à 673 € - avec une majoration plafonnée à 1,14 € pour la Commune de Foncquevillers, la taxe FNB serait de 1 505 €.

Après en avoir délibéré, les conseillers, à la majorité, décident :

- d'instaurer la surtaxe Foncière à 0 € pour l'année 2023.

- de valider tous les terrains référencés.

Le principe est de stimuler l'urbanisation sur FONCQUEVILLERS, sans incidence pour les propriétaires en 2023. La possibilité de mettre une surtaxe de 0,50 € pour 2024 sera évoquée ultérieurement, en fonction de l'impact constaté cette année.

Vote POUR 9 - ABSTENTION 1 (M. MOITREL Antoine) - CONTRE 0

4/ Halloween :

La Commune participera comme les années précédentes à l'achat de bonbons, de gadgets ou autres lors du défilé d'HALLOWEEN organisé par l'association "Les Amis Réunis autour de Foncquevillers". L'équipe municipale attend le programme de l'association pour cette manifestation.

Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

5/ Colis des aînés :

78 colis aux personnes âgées de + de 65 ans et 5 colis aux aînés placés en maison de retraite.

Les propositions de 2020 seront reprises cette année. Le montant par colis reste à 47 €.

Les tracts seront distribués aux vacances de Toussaint.

Monsieur le Maire et Madame Balavoine se rendront chez les personnes concernées afin de recueillir leurs choix.

La distribution se fera le samedi 17 décembre.

Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

6/ Forains Fête communale :

Monsieur le Maire expose les problèmes rencontrés lors de la fête communale des 10, 11 et 12 septembre. En effet, un forain ne s'est pas présenté.

La réflexion va se porter pour 2023 sur l'installation d'un manège enfantin, d'une pêche aux canards et d'un tir à la carabine.

Toute proposition sera examinée.

Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

7/ Questions diverses :

a) Monsieur DEMAILLY demande la participation des conseillers pour le démontage du chapiteau.

b) En vue d'économie énégetique, les conseillers ont fait remarquer que l'éclairage public pourrait être éteint de 0h00 à 5h00 du matin et les illuminations seraient installées à minima.

La Commune avait déjà en 2018 pratiqué une baisse de puissance des lampes.

Monsieur SOYEZ indique que la Commune peut comme les particuliers suivre la consommation sur le Fil Actu d'EDF.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h25.

La prochaine réunion du conseil Municipal est prévue le mardi 25 octobre à 19h30.

Fait en mairie, le 29/09/2022

Le Maire,

Christophe LAGNIEZ

